

GROUPE JTI
Société par Actions Simplifiée
au capital de 9 486 990 Euros
Siège Social : 16 avenue Joannès Masset 69009 LYON
440 668 143 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT
DU 4 MARS 2025

Le 4 mars 2025 à 14 heures, au siège social, les associés de la société GROUPE JTI se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Président.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pascal TOURNIER, Président.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le Bureau qui constate que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent plus du quart des actions formant le capital. L'Assemblée peut, en conséquence, valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- la feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions statutaires, législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

A la demande du Président, l'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

- Nominations de deux Directeurs Généraux,
- Pouvoirs pour les formalités.

Puis le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :


 ~

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Directeur Général, à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée illimitée, Madame Tiffany Véré épouse Reiter, née le 18 avril 1981 à Valenciennes (59300) demeurant 549 rue du 11 novembre 1918 - 69290 CRAPONNE.

Madame Tiffany Reiter, Directeur Général, est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans les limites de l'objet social et des statuts.

Le contrat de travail de Madame Tiffany Reiter en cours avec la Société est maintenu compte tenu de l'exercice de fonctions de directeur des ressources humaines distinctes du mandat social.

Madame Tiffany Reiter percevra une rémunération pour son mandat de Directeur Général qui sera fixée provisoirement par le Président et ratifiée ultérieurement par l'assemblée annuelle des associés conformément aux statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Tiffany Reiter déclare accepter les fonctions de Directeur Général de la Société et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Directeur Général, à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée illimitée, Monsieur Pierrick Veyret, né le 11 février 1967 à Oullins (69149) demeurant 128 montée des Champs - 69730 Genay.

Monsieur Pierrick Veyret, Directeur Général, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans les limites de l'objet social et des statuts.

Le contrat de travail de Monsieur Pierrick Veyret en cours avec la Société est maintenu compte tenu de l'exercice de fonctions de directeur administratif et financier distinctes du mandat social..

Monsieur Pierrick Veyret percevra une rémunération pour son mandat de Directeur Général qui sera fixée provisoirement par le Président et ratifiée ultérieurement par l'assemblée annuelle des associés conformément aux statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Pierrick Veyret déclare accepter les fonctions de Directeur Général de la Société et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

~ 
TR

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du Bureau, après lecture.

Pierrick Veyret (1)

Bon pour Acceptation des
fonctions de Directeur
Général



**Le Président
Jean-Pascal TOURNIER**



Tiffany Reiter (1)

bon pour acceptation des
fonctions de Directeur Général



(1) « bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »